AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de MONTIGNY-EN-ARROUAISE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 11 Décembre 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de MONTIGNY-EN-ARROUAISE, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du 11 Janvier au 16 Février 2024 inclus soit 37 jours consécutifs. Monsieur Michel TAQUET, Conseil juridique, en retraite, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur, Madame Hélène SORRANT-RABEUF, étant nommée en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de MONTIGNY-EN-ARROUAISE siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - 8, Grande Rue 02 110 MONTIGNY-EN-ARROUAISE du Lundi au Vendredi de 8h15 à 12h15 et le Jeudi de 14h00 à 18h00, et lors des permanences Jeudi 11 Janvier, Samedi 3 Février et Vendredi 16 Février de 9h00 à 12h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique chemin d'accès : Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de MONTIGNY-EN-ARROUAISE
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de MONTIGNY-EN-ARROUAISE, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.montigny-en-arrouaise@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr chemin d'accès : Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de MONTIGNY-EN-ARROUAISE les jours et heures suivants :

Jeudi 11 Janvier 2024 de 9h00 à 12h00

Samedi 3 Février 2024 de 9h00 à 12h00

Vendredi 16 Février 2024 de 9h00 à 12h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de MONTIGNY-EN-ARROUAISE et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.